

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/08/2017

Dossier complet le :

28/08/2017

N° d'enregistrement :

2017-2670

1. Intitulé du projet

Création d'un forage d'exploitation d'eau de substitution pour les besoins des cultures de l'E.A.R.L. CHAILLEU près du hameau de la Bérésina sur le territoire de la commune de MALICORNE (72).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom CHAILLEU

Prénom Jean-Marie

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

E.A.R.L. CHAILLEU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Marie CHAILLEU, gérant de l'E.A.R.L. CHAILLEU

RCS / SIRET | 3 | 5 | 1 | 8 | 9 | 7 | 5 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | Forme juridique E.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols. | a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un forage d'une profondeur maximale de 53 m, selon le procédé Rotary boue au diamètre de foration F.381 mm, tubé/crépiné PVC F.178-195 mm avec cimentation annulaire en tête jusqu'à au moins 18 m/sol.

Les travaux de réalisation de l'ouvrage seront de durée limitée à 2-3 jours et ne généreront pas de nuisances sonores durables (fonctionnement d'un groupe électrogène).

L'ouvrage réalisé, d'une emprise au sol de quelques m² (tête de forage, dalle de propreté) n'occasionnera pas de nuisances visuelles ni sonores (au fil de son exploitation --> Pompe immergée 5-6").

4.2 Objectifs du projet

Cet ouvrage est destiné à remplacer le forage existant d'une conception ancienne et aujourd'hui défectueux (ensablement, corrosion et colmatage de l'infrastructure captante proche) et dont la maigre productivité ne permet plus le maintien en eau de la réserve de reprise aménagée à proximité pour l'irrigation, en moyenne et par rotation annuelle, de 20 ha de maïs et de 10 ha de blé (ou de colza) autour du hameau de la Bérésina, sur le territoire de la commune de Malicorne-sur-Sarthe (72).

En l'absence de toutes précipitations atmosphériques qui permettraient de s'abstenir partiellement (voire totalement) de phases d'arrosage, cet ouvrage est prévu pour être exploité au débit technique escompté de 45-50 m³/h, de 2 h 1/4 à 18 h 1/2 par jour, maximale hebdomadaire de 5 000 m³/sem, maximale mensuelle de 16 000 m³/mois et maximale annuelle de 43 500 m³/an.

Le volume d'eau maximal à produire chaque saison d'exploitation au moyen de ce forage de substitution restera inchangé par rapport aux exercices antérieurs.

(Cf. --> ANNEXE 1 : Déclarations de prélèvements ALB).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Mise en place pour 2-3 jours d'une foreuse ROTARY (Type: TEREDO).

Accumulation limitée autour de la tête de forage de cuttings à sablo-argileux à calcaires.

Les bacs de décantation et de recyclage des boues de recirculation (eau+argile) seront étanchés par la mise en place de bâches.

Les travaux seront réalisés le jour et les nuisances sonores resteront très limitées.

Pendant la réalisation des pompages d'essai (Essai de puits + Essai de Nappe), l'ancien forage sera utilisé en tant que piézomètre (pour permettre le calcul de T et de S).

Après la réalisation du forage de remplacement, l'ancien forage sera mis hors-service et rebouché conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes exhaurées au moyen de cet ouvrage sera aussi opéré au fil de son exploitation par la mise en place d'un compteur volumétrique (voire d'un débitmètre) installé à l'exhaure (ou avant déversement des eaux dans la réserve de reprise).

Avant la mise en service et pendant la saison d'exploitation, un relevé manuel (ou automatisé par sonde de pression installée dans l'ouvrage) du niveau du plan d'eau dans le forage devra-t-être réalisé et les données consignées au moins mensuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement (établi par le bureau d'études géologiques: GéoSen - 17-juil-17).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--|
| Forage pmax = 51 m par réalésage d'un sondage préalable en F.254 mm/F.165 mm F.381 mm de 0 à 51 m F.165 mm de 51 à 53 m | (Cf. --> ANNEXE 2 : Coupe géologique et technique du forage de substitution à réaliser). |
| Tubage/Crépine PVC bleu (SOTRA) F.178-195 mm | |
| Cimentation annulaire : 0 à 18 m | |
| Massif sableux filtrant : 18 à 51 m | |
| Remblai de pied de forage : 51 à 53 m | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de MALICORNE (72), près du hameau de LA BERESINA, à une 10aine de mètres au S. du forage existant, à une 40aine de mètres au N. de la réserve.

Coordonnées LAMBERT 93 :

x = 420 265

y = 6 751 207

z # 44 m NGF

(Cf. --> ANNEXE 3)

Parcelle cadastrée du territoire de MALICORNE /SARTHE et propriété de Monsieur Jean-Mari CHAILLEU :

7 - ZI

(Cf. --> ANNEXE 4)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

-

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Parc Naturel Régional du "Golfe du Morbihan". Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage du "Golfe du Morbihan". |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

?

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRi prescrit le 27 mars 2000 et approuvé le 26 février 2007. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Nappe des calcaires du Lias-Dogger. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Masse d'eau : 4120 (Code EU : FRGG120 : « Calcaire du Jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain » du Lias-Dogger) Maximal annuel : 43 000 m3 (Cf. --> ANNEXE 5 : Situation géologique) Impacts quantitatifs et qualitatifs sur les ressources en eau souterraine et superficielles inchangés (forage de substitution). |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | (Cf. --> ANNEXE 6 : Zones du Patrimoine Naturel dans le secteur d'étude) |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Exploitation par pompe électrique immergée. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Eaux brutes exaurées utilisées pour l'irrigation des cultures. |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Forage de substitution.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Ce prélèvement se substituera à celui opéré au moyen de l'ancien forage proche et défectueux sans accroissement du volume maximal prélevable annuellement.
- Le soutien en eau de la réserve de reprise (non étanche) ne pourra que contribuer à un meilleur maintien des équilibres hydriques et biotiques des sols dans le secteur du projet et à une réduction de l'impact sur le régime d'écoulement des eaux superficielles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ouvrage à réaliser doit remplacer un forage existant sans augmentation du volume maximal annuel prélevable (pas d'incompatibilités avec le SDAGE).

Un dossier doit être réalisé au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement avec notice d'incidence pour la création de l'ouvrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Cf. --> DOSSIER DE CREATION DE DOSSIER DE FORAGE AVEC NOTICE D'INCIDENCE AU TITRE DE LA RUBRIQUE 1.1.1.0. du CODE DE L'ENVIRONNEMENT TRANSMIS A L'ADMINISTRATION. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MALICORNE-SUR-SARTHE

le, 28 août 2017

Signature



EARL CHAILLEU

inserez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

